

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	73

PRESENTS	57
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	13
ABSENTS	19

Vote Pour :	73
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

28 MARS 2023

Date d’Affichage

28 MARS 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°74_2023

ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 27- Affectation des résultats 2022 du Budget Voirie sur le Budget primitif Voirie 2023

Exposé des motifs

Le compte administratif 2022 ayant été arrêté, il y a lieu de consacrer la reprise définitive des résultats tels qu’exposés ci-dessous :

VOIRIE			
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2022	942 103,89
	RECETTES	CA 2022	1 742 330,54
	RÉSULTAT		800 226,65
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2022	3 516 246,18
		RAR	405 332,30
		Total CA 2022 (avec RAR)	3 921 578,48
	RECETTES	CA 2022	2 118 682,94
		RAR	1 494 364,71
		Total CA 2022 (avec RAR)	3 613 047,65
	RÉSULTAT sans RAR		- 1 397 563,24
	RÉSULTAT avec RAR		- 308 530,83
	RÉSULTAT 001 D à reporter sur 2023		- 1 397 563,24
AFFECTATION compte 1068		308 530,83	
RÉSULTAT 002 à reporter sur 2023		491 695,82	

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2022 du budget Voirie,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **effectue** la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2023 (N+1)

à la ligne 001 déficit reporté

1 397 563,24 €

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2023 (N+1) au compte budgétaire 1068

308 530,83 €

Report à nouveau inscription au budget primitif 2023 (N+1)

à la ligne 002 excédent reporté

491 695,82 €

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **18 AVR. 2023**

- publication - mise en ligne

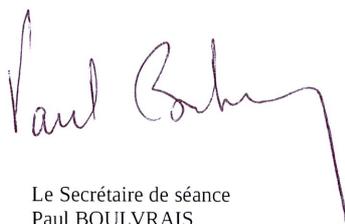
Le **18 AVR. 2023**

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.